



COMPTE RENDU

Du Conseil Municipal

Du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi treize décembre à 17h00, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard.

Présent(e)s : FABRE Marie Josée, BERLAGUET Christian, CORNET Jean-Pierre, PAYSAN Christophe, RODHAIN Axel, VERSOS Albert.

Absents: ADMANT René, COMBETTES Alain.

Pouvoir : DANTE Mireille à FABRE Marie Josée.

Date de la convocation : le 22 novembre 2022

Secrétaire de séance : CORNET Jean-Pierre

ORDRE DU JOUR

1. **Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif 2023**

1.1. Mr le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des Collectivités Territoriales. Il indique que jusqu'à l'adoption du budget 2023 ou jusqu'au 15 avril, les dépenses d'investissement peuvent être réalisées à hauteur du ¼ des crédits du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

1.2. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à réaliser les dépenses d'investissement à hauteur de **29 242,25 €** avant le vote du budget 2023.

2. **Primes des agents**

2.1. Mr le Maire expose qu'il souhaite récompenser le travail des agents communaux en leur accordant un complément indemnitaire annuel. Il indique également que si la qualité et l'investissement au travail est total pour chacun d'eux, l'ancienneté dans le poste est à prendre en compte.

2.2. Le Conseil vote le montant des primes avec une différence de 50 € selon l'ancienneté. Mr Berlaguet aurait souhaité l'égalité de ces primes entre les agents.

3. **Délibération surtaxe eau et assainissement**

La gestion de l'assainissement qui devait se faire en régie municipale au 1 janvier 2023, ne pourra être effective qu'à partir du 1 juillet. A compter de cette date, tout le monde sera assujéti à la taxe d'assainissement. Logements raccordés ou non à la station d'épuration d'Estrechoux. Sauf les logements en assainissement autonome, toutes les habitations sont raccordées au réseau public.

4. **Délibération approbation du CLECT**

4.1. La Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) définit la méthode d'évaluation des charges territoriales, propose par commune un montant de Fonds de compensation des charges territoriales.

Commission de la compétence du Conseil communautaire « Grand Orb »

4.2. Pour la commune de Camplong, il a été retenu un reversement pour l'année 2022 de **2 456,01 €**, ce qui correspond au reversement de l'IFER : 5 500 € diminué de nos charges dues.

4.3. Le Conseil approuve le montant alloué.

5. **Choix du traiteur vœux du Maire**

Des devis ont été demandés et ne sont pas encore connus à la date du Conseil.

6. Questions diverses

6.1. Médecine du travail du personnel communal

Une nouvelle convention pour les années 2023 → 2025 porte la cotisation à 0,42% de la masse salariale
Augmentation de la cotisation mais gratuité des visites.

6.2. Goûter des anciens

En raison du Loto organisé par le Café, la cérémonie prévue initialement le vendredi 23 décembre à 17h30 est avancée au jeudi 22 décembre à 15h00.

6.3. Délestage de l'alimentation électrique

Mr le Maire fait lecture de la directive Préfectorale. Il indique qu'Enedis conseille d'installer sur les Smartphones l'application Ecowatt pour connaître en temps réel l'état du réseau et les possibilités de coupures sur la commune. Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir.

. Entre 8h et 13h

. Entre 18h et 20h

Les personnes dont l'état de santé nécessite une assistance avec besoin impératif d'électricité, doivent consulter leur médecin pour une éventuelle déclaration à l'Agence Régionale de Santé.

Des informations seront diffusées sur le panneau lumineux de la commune à J-3 sur l'éventuelle coupure et J-1 en cas de coupure décidée le lendemain. Si le délestage est prévu le lendemain matin, l'école sera fermée.

6.4. Travaux

6.4.1. En vue de la création d'une aire de Camping-cars de 17 emplacements au stade, 33 arbres seront plantés pour les matérialiser.

6.4.2. Début janvier démarrage des travaux de la rue de la Grangette, Rue du Vignal et de la maison Storai

6.5. La Boule Sans Pareille

Mr Paysan informe que l'Assemblée Générale aura lieu le 7 janvier à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Bernard COSTE

